



Mars 2025

A SAINT GEORGES

Tel : 02 48 64 51 58

Fax : 02 48 64 57 88

Tel urgence : 06 22 36 22 42

Courriel : mairie.st.georges.moulon18@wanadoo.fr

Facebook : Saint Georges sur Moulon



Le mois de mars, mois de transition entre l'hivers et le printemps, quelques fois chaotique au plan climatique, mais souvent riche en événements, marque le retour des beaux jours. Il est aussi le mois où tout redémarre et il invite à se projeter vers l'avenir.

Au cours de ce mois de mars, à Saint Georges sur Moulon, outre l'achèvement des travaux du City Stade, plusieurs manifestations sont prévues, ainsi que des réunions d'information sur de futures animations. Nous vous invitons à participer aux premières et à vous associer aux secondes afin de contribuer, par votre présence et votre engagement, à la vie de notre village.

INFORMATIONS PRATIQUES

Assemblée Générale de l'association Loisirs et Culture

L'association Loisirs et Culture de Saint Georges sur Moulon vous convie à son assemblée générale annuelle qui aura lieu le **vendredi 14 mars 2025 à 18h** au centre socioculturel. Outre la présentation des bilans de l'année 2024 (moral et financier), les projets pour 2025 seront exposés. Nous invitons tous les administrés qui souhaitent s'investir pour la commune à venir nous rejoindre pour partager ce moment convivial, qui sera suivi du verre de l'amitié.

Rifles des AEP

L'association des Amis de l'école publique du RPI Pigny/Saint Georges sur Moulon organise des rifles, le **dimanche 16 mars 2025** à la salle des fêtes de Pigny. Ouverture des portes à 13h, début des jeux à 14h. Très nombreux lots pour jeunes et moins jeunes.

Concert Duo Vertigo

Dans le cadre des animations organisées par la médiathèque départementale du Cher : « *les bibliothèques montent le son !* », la bibliothèque de St Georges sur Moulon vous propose un concert : **Tranes nomades ~ DUO Vertygo ~**, le **Jeudi 20 mars 2025 à 20 h** à la salle des fêtes de Saint Georges sur Moulon. Rencontre des rythmiques et des gammes d'Europe orientale, avec la création harmonique et l'énergie du jazz manouche. Une clarinette et une guitare virevoltent dans une ambiance tzigane, revisitant des vieux tubes de l'Est, amoureuxment mêlés à des compositions originales. Un « bord de scène » sera proposé en fin de concert, pour échanger sur les spécificités de ces musiques, et la façon dont le duo les aborde.

Renseignements et réservations au 06 49 46 60 34



Information utilisation du city stade :

Vous avez pu constater que la construction du city stade était pratiquement achevée. Toutefois, certains équipements, notamment de sécurité, n'étant pas encore installés, **son utilisation n'est pas autorisée**. Une rubalise, matérialisant cette interdiction, va être posée. Merci de respecter et de faire respecter cette interdiction.

Journée de pêche à la truite

Organisée par l'amicale de pêche de Saint Georges sur Moulon, cette journée aura lieu à l'étang communal de St Georges le **Samedi 29 mars de 8h à 13h et/ou de 14h à 18h**.

Inscription sur place 10 euros par session et 6 prises maximum.

Truite portions et truites saumonées. Buvette.

Renseignement : 06.60.50.62.97.

Ouverture de la pêche

L'Amicale de la Pêche ainsi que la mairie ont le plaisir de vous annoncer l'ouverture de la pêche à l'étang communal le **Samedi 05 avril à partir de 7 h**.

Plus d'informations sur la page Facebook et le site internet

Réunion St Georges de France :

La fête des Saint Georges de France se déroulera les 13, 14 et 15 juin à Saint Georges Lagricol. Nous vous rappelons que le dossier d'inscription est disponible à la mairie et pourra être communiqué sur demande. Si vous êtes intéressé par cet évènement, nous vous invitons à participer à la seconde réunion d'information au centre socio culturel le **Vendredi 28 mars à 18h00**.

Vigilance escroquerie

Les services de gendarmerie nous informés que des personnes issues de la communauté des gens du voyage se font passer pour être mandatées par l'entreprise ENEDIS, aux fins de procéder à l'élagage des arbres touchant les lignes électriques. Ces individus demandent en contrepartie auprès des propriétaires concernés le règlement de cette prestation.

Attention, **c'est une escroquerie**. L'entreprise ENEDIS, lorsqu'elle intervient directement ou qu'elle mandate une entreprise pour procéder à ce type de prestation, ne demande aucune contrepartie financière.

Nous vous invitons à la plus grande prudence et n'hésitez pas à prendre contact avec les services ou en composant le 17

Entretien des jardins, tonte et taille des haies

Nous vous rappelons que dans un souci de protection de la faune, l'Office français de la biodiversité préconise de **ne plus tailler les haies du 15 mars au 15 août 2025**.

De plus, pour la bonne entente et la tranquillité de tous, merci de respecter, notamment pour la tonte des pelouses, les plages horaires fixées par l'arrêté municipal du 23/06/2016 : **Du lundi au samedi de 9h à 12h et de 14h à 19h et les dimanches et jours fériés de 10h à 12h**.